

# COMPTE RENDU REUNION du 23/02/2016

\*\*\*\*\*

**Présents** : T. Peycéré (TP), D. Vialade (DV), JP Rouillon (JPR), P. Cano (PC), S Vergès (SV),

**Procuration** : P. Pécapéra (PP) à T Peycéré

**Absent excusé**: C Pellefigue ; P Pécapéra

**Secrétaire de séance** : Sophie Vergès

Les documents présentés en séance ont été envoyés à chaque élu.

Début de la séance : 18h30

## Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2016

- Délibérations :

- Dossier AD'AP

- DETR 2016

- Arrêté sur le bruit

- SDE

- PA et PC

- Devis divers

- Choix couleur peinture clôture

- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour.

### • VALIDATION CR du 26/01/2016

DETR : au lieu de 40000€ HT, lire 40261.47€ HT

Le CR du 26 janvier est **validé**

### • ARRETE RELATIF AUX BRUITS DE VOISINAGE

Mme le Maire a présenté le contenu lors de la réunion du 30/6/15. Il s'agit de le valider afin de le rendre applicable.

PP associait le terme « privé » de l'article 4 au lotissement.

TP répond que ce terme s'applique à tous, la propriété privée appartient en propre à un individu, ou à plusieurs personnes privées.

L'article 4 est modifié comme suit :

Art 4 : Propriétés privées

4.1 Les occupants des locaux d'habitation ..... ou engins sous leur garde.

4.2 Travaux de jardinage et de bricolage

Les articles suivants seront renumérotés en fonction.

Arrêté **validé** à l'unanimité

JPR a vu une salle des fêtes insonorisée par des panneaux alvéolés. Le bruit est ainsi réduit. Le conseil prend note de cette remarque.

- **DELIBERATIONS**

AD'AP - Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé - Préfecture

Le rapport de diagnostic relatif à l'accessibilité des handicapés a été établi par le cabinet JC Consultant, cabinet mandaté par la Com Com Vic Montaner.

Ce rapport porte sur les ERP, cheminement et stationnement de la Mairie, Salle des Fêtes et cimetière.

Les travaux doivent être réalisés d'ici 2018, avec des axes de priorité. Le montant total des travaux est de 7 880€ HT à répartir sur 3 ans.

JPR demande s'il est vraiment utile de faire ses travaux sachant qu'il se pourrait bien qu'on nous oblige à réunir les villages proches (avec Marsac, Tostat par ex). L'actualité parle beaucoup de ces unions. Est-on obligé ? Ne pourrait-on pas faire les travaux sur 1 seule salle des fêtes d'un seul village ?

TP répond que ces travaux sont obligatoires ; Il ne faudrait pas que l'administration, faute de mise en conformité, ferme l'établissement.

Mme le Maire présente un tableau avec les différents travaux à réaliser et les répartitions sur les 3 ans. Sont programmés pour cette année, les toilettes et les seuils de portes extérieurs de la salle des fêtes/mairie.

Pour information, 2 devis ont été demandés : 1 750 € HT/ 1 460 € HT

PC demande de corriger sur ce document, le nom de la localité qui comporte une erreur et la catégorie de la salle des fêtes.

Le programme est **adopté à l'unanimité**.

DETR 2016

MME Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'accessibilité, cheminement et stationnement pour les PRM, prévus au titre de la DETR. 2016. Cette programmation annuelle d'un montant de 39 965 HT doit être transmise à la préfecture.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

- **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Mme le Maire présente au conseil les permis :

D'aménager

- Lots de Mr Peycéré : permis accordé pour 4 lots
- Mr Save qui avait obtenu le PA pour 2 lots a fait une prorogation, accordée

De construire

- Mme Rouillon, construction maison individuelle, permis accordé
- Mr Ferrari : construction d'une extension jardin d'hiver et abri voitures, en prolongement de la maison, permis accordé par DDT.
- Mme Etcheverry : construction maison individuelle, permis accordé. Mme le Maire a demandé à Mme Etcheverry de bien vouloir, si possible, prévoir les réseaux eau et edf avant les travaux de voirie. Il s'agirait ainsi d'éviter de percer les nouveaux enrobés.

Le n° de « maison » noté sur le permis est erroné. A faire modifier.

- **SDE**

Mme le Maire présente une demande d'adhésion au SDE à leur mission « Conseil en Energie Partagée ».

Le coût est de 0.50cts par habitants.

Le SDE propose de mettre à disposition des communes adhérentes un technicien spécialisé pour les aider à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques tant sur les bâtiments que sur l'éclairage public.

SV pense que le conseil agit en ce sens : isolation du logement, changement de toutes les lampes éclairage public, conseil pour la salle des fêtes pris auprès d'Edf...

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas adhérer à ce service.

- **CHOIX PEINTURE CLOTURE**

Le peintre propose de choisir la couleur de peinture pour le muret de clôture, les chapeaux de piliers et muret, portails.

Il fera des échantillons de coloris sur des parties de murs.

Le conseil choisit :

- un gris assorti aux menuiseries pour les portails
- un gris foncé mur / gris chapeaux
- ocre mur / gris chapeaux
- orangé mur / gris chapeaux

En fonction des échantillons, le conseil se prononcera définitivement.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire a reçu un courrier de la ville de Tarbes concernant la signature d'une convention entre la commune et l'office du tourisme. Il s'agit de recenser les bâtiments touristiques existants sur notre commune. **Validé**

PC informe le conseil que le SDE organise des portes ouvertes sur l'après-midi du 8 avril.

France Télécom est intervenu courant semaine dernière pour la mise en souterrain des fils de téléphone situés entre les maison de D Bordenave et C Pellefigue. Reste les poteaux à enlever, travaux prévus d'ici mi-mars.

Séance levée à 20h50.